

EPIDEMIE DE 1878.

Population 214,000.

Table with columns: Mois, Total, Décès, Total. Rows for July, August, September, October, November.

EPIDEMIE DE 1905.

Population 327,000.

Table with columns: Mois, Total, Décès, Total. Rows for July, August, September, October, November.

Table with columns: Mois, Total, Décès, Total. Rows for July, August, September, October, November.

Peter Gallagher. ANNONCES JUDICIAIRES. MARDI, le 14 novembre 1905.

BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, A MIDI. Canal Bank & Trust Company vs New Orleans & Gulf Steamship Company.

"ALPHA"

Maintenant se trouvant dans le fleuve Mississippi et le canal Harvey. MARDI, le 14 novembre 1905.

PATENTS Scientific American. TRADE MARKS. ANYONE SENDING A SKETCH AND DESCRIPTION...

VENTES A L'ENCAIN.

J. C. Rhea & Co. Carrère & Keeney. Harry H. Hodgson.

ANNONCES JUDICIAIRES. MAGASIN ET RESIDENCE. 1913 rue Bienville, Entre Roman et Prieur.

Mme Jeanne Marie Abadie. SUCCESSION DE Mme Jeanne Marie Abadie.

PAR J. C. RHEA & CO. Joseph C. Rhea, Encanteur. MERCREDI, le 29 Nov. 1905, à Midi.

W. H. Fitzpatrick. ANNONCES JUDICIAIRES. Joli Cottage Simple en Bois.

W. H. Fitzpatrick. ANNONCES JUDICIAIRES. Le contenu entier d'une Epicerie et Buvette.

J. L. Onorato. ANNONCES JUDICIAIRES. EN VENTE un ordre d'Honorable Cour.

J. L. Onorato. ANNONCES JUDICIAIRES. VENTE PAR LE SHERIFF.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Mme S. L. Easton.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Mme Zelma Langellie.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Mme Zelma Langellie.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Mme Zelma Langellie.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Mme Zelma Langellie.

AVIS DE SUCCESSIONS. Succession de Mme Zelma Langellie.

VENTES A L'ENCAIN.

Harry H. Hodgson. ANNONCES JUDICIAIRES.

CHARMANT COTTAGE DOUBLE PRESQUE NEUF. Nos 4318 et 4320 RUE DU CANAL.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

VENTES A L'ENCAIN.

Harry H. Hodgson. ANNONCES JUDICIAIRES.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

MAISON A VENDRE. Dans la Section Améliorée du Quatrième District.

CHARTRE

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'. Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

CHARTRE

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'. Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.

Le nom de ladite corporation sera: 'NEW ORLEANS RAILWAY AND LIGHT COMPANY'.